

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 21 juin 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

**2019 DAC 403** Subvention (31 000 euros) et convention avec l'association Ferraille prospection et exploitation artistique (18e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Ferraille prospection et exploitation artistique (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Sur les rapports présentés par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 31.000 euros dont 6.000 euros sur proposition de la Mairie du 10e arrondissement est attribuée à l'association Ferraille prospection et exploitation artistique, 17 rue Poulet 75018 Paris, au titre de l'année 2018. 2019-03587/183126

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement avec l'association Ferraille prospection et exploitation artistique, dont le texte est joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**